
PANORAMA DE PRESSE

06/02/2023 09h44

Janvier 2023

SOMMAIRE

CRISE ÉNERGÉTIQUE

(3 articles)



Émission du vendredi 6
janvier 2023 de 06h28
à 07h30

Tarifs de l'énergie : réaction de Laurent Munerot, vice-
président de l'U2P

Page 7



Émission du jeudi 5
janvier 2023 de 13h00
à 14h00

Interview de Laurent Munerot, vice-président de l'U2P

Page 8



Émission du jeudi 5
janvier 2023 de 06h00
à 06h05

Reprise de la réaction de Jean-Christophe Repon, vice-
président de l'U2P

Page 9

RÉFORME DES RETRAITES

(6 articles)



Émission du jeudi 26
janvier 2023 de 06h47
à 06h55

Réforme des retraites : interview de Jean-Christophe Repon,
vice-président de l'U2P, sur les carrières longues

Page 11



Émission du mardi 10
janvier 2023 de 21h00
à 22h00

Interview de Jean-Christophe Repon, vice-président de l'Union
des entreprises de proximité

Page 12



Émission du mardi 10
janvier 2023 de 19h00
à 19h14

Interview de Jean-Christophe Repon

Page 13

LesEchos

mercredi 25 janvier
2023

Retraites : les PME et les artisans ouverts à un geste pour ceux qui ont travaillé tôt (858 mots)

Le sort réservé par la réforme des retraites aux Français ayant commencé à travailler tôt interroge jusque dans les rangs du patron...

Page 14



mardi 24 janvier 2023

Retraites : la Capeb et l'U2P satisfaites des propositions gouvernementales (254 mots)

La Capeb (confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et l'U2P (union des entreprises de proximité...

Page 16

LesEchos.fr

mercredi 18 janvier
2023

Opinion | Retraites : une bonne réforme pour les petites entreprises (675 mots)

Si la réforme des retraites présentée par le gouvernement n'est pas parfaite, l'honnêteté oblige à lui reconnaître au moins...

Page 17

FORMATION

(1 article)

Le Quotidien de la formation

lundi 30 janvier 2023

La qualité, nouvelle boussole de l'apprentissage ? (UHFP 2023)

(1020 mots)

Soutenir le développement de l'apprentissage tout en garantissant la qualité des formations et la sécuri...

Page 20

U2P TERRITORIALES

(16 articles)



Émission du jeudi 26
janvier 2023 de 18h00
à 18h10

Interview de Louis Constant, président de l'U2P en Haute-Corse

Page 23



Émission du mardi 24
janvier 2023 de 07h45
à 07h54

Interview de Nicolas Bagel, président de l'U2P du Puy-de-Dôme

Page 24



Émission du vendredi
20 janvier 2023 de
11h50 à 12h22

L'U2P Saône-et-Loire favorable au projet de réforme des retraites

Page 25



Émission du mardi 17
janvier 2023 de 23h00
à 00h00

Interview de Sylvain Locci, président U2P des Alpes-Maritimes

Page 26



Émission du mardi 17
janvier 2023 de 07h37
à 07h48

Interview de Mickaël Morvan, président de l'U2P en Bretagne, qui lance un cri d'alarme pour les petits commerces

Page 27



Émission du dimanche
15 janvier 2023 de
12h00 à 12h07

Crise énergétique : coup de pouce financier pour les boulangeries

Page 28



Émission du mercredi 4
janvier 2023 de 07h46
à 07h52

Interview - Renaud Raffier, boulanger, membre de l'U2P de l'Isère

Page 29



Émission du mercredi 4
janvier 2023 de 11h50
à 12h24

Interview de Bertrand Fayet, secrétaire général U2P Auvergne-Rhône-Alpes

Page 30



2023

Isabelle Wu nouvelle présidente de l'U2P Hauts-de-France

(116 mots)

Page 31

Isabelle Wu succède à Luc Potterie qui a démissionné de sa fonction de président fin 2022 à la tête de l'U2P des Hauts-de-F...



samedi 28 janvier 2023
08:41

Le métier de fleuriste a fané auprès de la jeunesse corse

(747 mots)

Page 32

"Ce n'est pas un métier plus féminin que masculin", souligne Christiane Mercier. José Martinetti Elle est belle. Sent bon. Occupe une place centrale da...



vendredi 27 janvier
2023

Le coût de l'énergie a un impact très fort sur les TPE (408 mots)

Le nouveau président départemental de l'U2P (Union des entreprises de proximité), qui a succédé à Alain Bonzi en septembre ...

Page 34

LADEPECHE.fr

mercredi 25 janvier
2023 05:13

L'U2P à l'heure des vœux (293 mots)

l'essentiel Depuis cet été, Nicole Audier est à la tête de l'U2P de l'Aude. La semaine dernière elle prononçait ses premiers vœux. L'U2P est une des t...

Page 35

le Journal
du bâtiment et des TP

jeudi 19 au mercredi 25
janvier 2023

Louis Masson, président de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes : "Beaucoup de chefs d'entreprise n'en peuvent plus" (558 mots)

La flambée des coûts de l'énergie frappe de plein fouet les entreprises de proximité. Une difficulté qui...

Page 36

LA GAZETTE
Moselle

mercredi 18 janvier
2023 08:17

L'U2P Moselle accueille favorablement la réforme des retraites

(688 mots)

Avec le Medef et la Cpme, l'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales en France. Sa prise de position sur la réforme des retraites était ...

Page 37

Le Journal des Entreprises
Le brief
Ce qu'il faut retenir ce matin

2023

L'U2P Pays de la Loire satisfaite de la réforme des retraites

(103 mots)

L'U2P (Union des entreprises de proximité) Pays de la Loire constate, par voie de communiqué, que l'essentiel des condition...

Page 39

le Journal
du bâtiment et des TP

jeudi 12 au mercredi 18
janvier 2023

Énergie : le sort des petites entreprises inquiète l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes (389 mots)

L'U2P Auvergne-Rhône-Alpes (Union des entreprises de proximité) s'inquiète de la capacité des TPE de l'...

Page 40

CRISE ÉNERGÉTIQUE



Apolline Matin

REGARDER (00:00:58)

Émission du vendredi 6 janvier 2023 de 06h28 à 07h30

Tarifs de l'énergie : réaction de Laurent Munerot, vice-président de l'U2P



Mot(s) clé(s) :

U2P, Laurent Munerot, Tarifs de l'énergie, interview

Présentateur : Apolline de Malherbe

Réaction de Laurent Munerot, vice-président de l'U2P, sur les négociations autour des tarifs de l'énergie.



ÉCOUTER (00:04:50)

Émission du jeudi 5 janvier 2023 de 13h00 à 14h00

Interview de Laurent Munerot, vice-président de l'U2P



Mot(s) clé(s) :

U2P, Laurent Munerot, interview

Présentateur : Frédéric Carbonne

Interview de Laurent Munerot, vice-président de l'U2P, sur les aides aux artisans.



ÉCOUTER (00:01:44)

Émission du jeudi 5 janvier 2023 de 06h00 à 06h05

Reprise de la réaction de Jean-Christophe Repon, vice-président de l'U2P



Mot(s) clé(s) :

U2P, Jean-Christophe Repon, interview, reprise

Présentateur : Clara Lecocq Réale

Reprise de la réaction de Jean-Christophe Repon, vice-président de l'U2P, sur les aides de l'Etat.

RÉFORME DES RETRAITES



Comment j'ai réussi ?

ÉCOUTER (00:01:22)

Émission du jeudi 26 janvier 2023 de 06h47 à 06h55

Réforme des retraites : interview de Jean-Christophe Repon, vice-président de l'U2P, sur les carrières longues



Mot(s) clé(s) :

U2P, interview, Jean-Christophe Repon, vice-président, carrières, longues, durée, cotisations, réforme, retraites

Présentateur : François Geffrier

Interview de Jean-Christophe Repon, vice-président de l'U2P, sur les carrières longues et la durée de cotisations dans le cadre de la réforme des retraites.

ÉCOUTER (00:06:00)

Émission du mardi 10 janvier 2023 de 21h00 à 22h00

Interview de Jean-Christophe Repon, vice-président de l'Union des entreprises de proximité



Mot(s) clé(s) :

U2P, Jean-Christophe Repon, vice-président, réforme des retraites.

Présentateur : Julien Langlet

Elisabeth Borne a présenté son projet de réforme des retraites avec ce recul de l'âge à 64 ans d'ici à 2030.

Interview de :

- Jean-Christophe Repon, vice-président - Union des entreprises de proximité.



GOOD EVENING BUSINESS

REGARDER (00:02:53)

Émission du mardi 10 janvier 2023 de 19h00 à 19h14

Interview de Jean-Christophe Repon



Mot(s) clé(s) :

U2P, Jean-Christophe Repon, réforme des retraites, présentation, interview

Présentateurs : Audrey Tcherkoff, Guillaume Paul

Interview de Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P, en réaction à la présentation du projet de réforme des retraites.





Retraites : les PME et les artisans ouverts à un geste pour ceux qui ont travaillé tôt

La CPME et l'U2P se disent ouverts à ce que les parlementaires aménagent la réforme, pour aligner la durée de cotisation de ceux qui ont commencé à travailler tôt avec celle requise en général, soit 43 ans. Mais la facture serait lourde, autour de 1,2 milliard d'euros en 2030 selon l'exécutif.

Le sort réservé par la réforme des retraites aux Français ayant commencé à travailler tôt interroge jusque dans les rangs du patronat qui soutient pourtant le projet du gouvernement. Les organisations patronales représentant des TPE et PME se disent ouvertes à ce que les parlementaires modifient la durée de cotisation requise pour certaines personnes entrées jeunes dans la vie active. « C'est un réglage qui peut très bien se faire au niveau du Parlement, voilà une ouverture qui pourrait être discutée au niveau de l'Assemblée nationale », a déclaré mardi matin sur France Inter, François Asselin, le président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), tout en défendant la nécessité de la réforme.

Les critiques se multiplient

Le dirigeant patronal était interrogé en particulier sur l'opportunité d'abaisser de 44 à 43 ans la durée de cotisation des personnes ayant commencé à travailler à 20 ans. Du fait du report de l'âge légal, de 62 à 64 ans, certains devront en effet partir à la retraite en ayant cotisé un an de plus que la durée de cotisation exigée pour la plupart des Français (43 ans à l'issue de la montée en charge de la réforme). « Nous sommes favorables à une modification sur les 44 ans, c'est un point qu'on a déjà soulevé

», déclare aussi aux « Echos » Pierre Burban, le secrétaire général de l'U2P, l'organisation représentant les artisans, les commerçants et les professions libérales. Le Medef, lui, n'est visiblement pas sur la même ligne, certains de ses dirigeants s'inquiétant déjà de l'équilibre financier fragile de la réforme. La CPME, vigilante sur le coût d'une telle mesure, est dans l'attente de chiffrages sur celle-ci.

La question de la durée de cotisation nécessaire pour les personnes ayant commencé à travailler tôt suscite des critiques du côté des syndicats mais aussi au sein des Républicains, clés pour obtenir l'adoption de la réforme sans 49.3, et jusque dans les rangs de la majorité.

Sachant que les 44 années de cotisations vont aussi concerner un certain nombre de personnes éligibles à un départ anticipé au titre des « carrières longues ». Dans le détail, les Français qui ont débuté dans la vie active avant la fin de leurs 18 ans pourront ainsi partir à 60 ans, mais ils devront aussi avoir cotisé 44 ans. Ceux qui ont commencé avant la fin de leurs 16 ans pourront lever le pied à 58 ans, avec 44 années cotisées.

Interrogée sur ce sujet lundi, la Première ministre, Elisabeth Borne, s'est attachée à défendre la réforme, arguant que le dispositif prévu pré-

sente des avantages par rapport à celui qui s'applique aujourd'hui. « Nous sommes dans un système où on demande aux moins de 16 ans pour pouvoir partir à 58 ans d'avoir travaillé deux ans de plus que la durée légale de cotisation. On a souhaité revenir à une règle moins exigeante en passant à un an », a-t-elle défendu. De même, une possibilité de départ quatre ans avant l'âge légal a été ouverte aux carrières entamées avant 18 ans.

« On va continuer à avoir ces débats au Parlement », a-t-elle poursuivi, avant de souligner que l'on ne pouvait pas tout baser sur la durée de cotisation dans un système qui repose aussi sur l'âge légal. « Ce n'est pas du tout des sujets qui sont venus dans les débats avec les organisations patronales et syndicales », a ajouté la Première ministre. Pas sûr que l'argument fasse mouche du côté des partenaires sociaux qui disent avoir découvert les détails de la réforme lors de sa présentation le 10 janvier.

La cheffe du gouvernement n'a pas évoqué le coût d'éventuels changements sur la durée de cotisations. Celui-ci est pourtant clé, alors que l'équilibre promis par la réforme apparaît d'ores et déjà compromis au-delà de 2030. Dans le camp parlementaire, il circule que l'abaissement de la durée de cotisation requise de 44 à 43 ans coûterait autour de 1,8

milliard d'euros à horizon 2030.

Selon nos informations, l'exécutif estime qu'il en coûterait 1,2 milliard d'euros en 2030 si les personnes ayant commencé à 20 ans pouvaient

partir à 63 ans en ayant cotisé 43 ans. Et la facture gonflerait rapidement ensuite, car le nombre de personnes concernées par génération deviendrait de plus en plus important. Par ailleurs, ce chiffre ne prend pas en

compte le coût d'un éventuel allègement des conditions pour les carrières commencées avant 18 ans. ■

par Solenn Poullennec





Retraites : la Capeb et l'U2P satisfaites des propositions gouvernementales

La Capeb (confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et l'U2P (union des entreprises de proximité) observent que « la réforme des retraites prend en compte un certain nombre des demandes des petites entreprises » mais prévoient de « rester vigilantes et de suivre avec attention les débats parlementaires ».

Au sujet du maintien et de l'amélioration des carrières longues, le président de la Capeb Haute-Saône Didier Menigoz rappelle : « C'est un acquis important pour tous ceux qui sont entrés tôt dans la vie active, ce qui est souvent le cas dans le secteur

du bâtiment ». Mais la Capeb veillera tout particulièrement à ce que ne soit pas relancé le compte pénibilité au sujet duquel elle avait dû farouchement batailler pour le faire disparaître.

« Assurer un traitement équitable entre travailleurs indépendants et salariés »

La revalorisation des petites pensions de retraite figure également au rang des demandes de la Capeb et de l'U2P. Qui obtiennent aussi satisfaction à leur demande de réduire l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants, « en vue d'assurer un

traitement équitable entre travailleurs indépendants et salariés ».

« Agir sur l'âge de départ écarte deux pistes envisagées par le gouvernement que nous avons rejetées, qu'il s'agisse d'augmenter les cotisations ou de baisser le niveau des pensions de retraite », précise également Didier Menigoz.

« La Capeb et l'U2P veilleront à ce que les grands principes de cette réforme soient respectés tout au long des débats parlementaires qui vont s'ouvrir », conclut le communiqué de presse que nous avons reçu. ■



Opinion | Retraites : une bonne réforme pour les petites entreprises

La réforme des retraites telle qu'elle est présentée par le gouvernement comporte trois qualités essentielles selon les signataires de cette tribune, même si elle ne laisse pas assez de place à la liberté individuelle.

Si la réforme des retraites présentée par le gouvernement n'est pas parfaite, l'honnêteté oblige à lui reconnaître au moins trois qualités. La première est la réduction des déficits de nos principaux régimes de retraite.

S'il n'est pas assuré que la réforme ramène l'équilibre financier du système (les hypothèses macroéconomiques du gouvernement sont trop optimistes, car la France n'a pas connu 4,5 % de chômage depuis 1977, et pas 1 % de productivité annuelle depuis 2005), il est au moins certain qu'elle contribuera largement à limiter le trou dans la caisse.

Moins de dettes aujourd'hui, c'est moins d'impôts demain, pour les entreprises comme les ménages, pour les rembourser. La deuxième est l'augmentation de l'emploi des seniors. Qu'on le veuille ou non, le report de l'âge légal déplace les représentations mentales, et donc les comportements des entreprises et des salariés.

Augmentation de la croissance

Le passage de 60 à 62 ans décidé par la réforme de 2010 avait fait passer le taux d'emploi des 60-64 ans de 19 % à 35 %. Il est évident que la réforme de 2023, qui acte le passage de 62 à 64 ans, conduira également une partie des seniors à travailler plus longtemps. C'est une bonne nouvelle, car les entreprises n'ont jamais eu autant

de mal à recruter les compétences dont elles ont besoin.

La troisième est l'augmentation de la croissance de la France : si plus de Français travaillent (un million d'après les estimations, là aussi optimistes, du gouvernement), nous créerons plus de richesses, ce qui profitera à toute la collectivité, entreprises comme salariés.

Dans cette réforme, au-delà des avancées générales, l'Union des entreprises de proximité se félicite d'avoir été entendue par le gouvernement sur ses quatre principales revendications. D'abord, la réduction de l'assiette des cotisations sociales, juste compensation d'un assujettissement plus important à la CSG et à la CRDS, permettra d'apporter à tous les indépendants, à cotisation égale, une meilleure retraite.

Travailleurs indépendants

L'U2P a porté cette revendication avec constance et force depuis des années, et se félicite, pour les trois millions d'indépendants de notre pays, d'avoir obtenu gain de cause. Ensuite, la revalorisation du minimum de pension, pour une carrière complète, à 85 % du SMIC. C'est une juste rétribution pour beaucoup de chefs d'entreprise qui, après souvent 45 années de travail, intenses et parfois difficiles, se retrouvaient injustement à vivre avec une très faible pension.

L'U2P ne l'a jamais accepté et se réjouit d'être, là aussi, enfin entendu. La prise en compte des carrières longues va dans le même sens, permettant à ceux qui ont travaillé très tôt de partir avant 64 ans. C'est le cas des centaines de milliers d'apprentis que les entreprises artisanales de notre pays forment, emploient et rétribuent chaque année.

Un regret fort

Enfin, vivant au quotidien avec leurs salariés, partageant leurs conditions de travail, les chefs d'entreprise de l'U2P savent combien il était nécessaire de mieux reconnaître l'usure professionnelle. Même si beaucoup dépendra de la mise en oeuvre, le principe de cette reconnaissance est acté par la réforme, comme l'U2P l'a demandé avec détermination.

S'il y a, néanmoins, un regret fort, c'est que la vision du travail sur laquelle la réforme repose appartient au passé : une société de statuts, avec ses règles contraignantes et unificatrices, qui laissent peu de place à la liberté individuelle. Il est temps de développer et de porter une vision du travail correspondant aux aspirations de notre temps, et l'U2P y prendra prochainement toute sa part. ■

par Joël Mauvigney, Laurent Munerot, Michel Picon Et Jean-Christophe Repon

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

Lire aussi : LE REGARD DU JOUR - Retraites : Macron plaide la cohérence d'ensemble <https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/retraites-macron-plaide-la-coherence-densemble-1898084>

Lire aussi : TRIBUNE - Retraites : la réforme va corriger les inégalités des indépendants <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-retraites-la-reforme-va-corriger-les-inegalites-des-independants-1898243>



FORMATION

La qualité, nouvelle boussole de l'apprentissage ? (UHFP 2023)

Soutenir le développement de l'apprentissage tout en garantissant la qualité des formations et la sécurisation des parcours des jeunes. C'est le cap fixé par la ministre déléguée de l'Enseignement et de la Formation professionnels. Le sujet fait consensus. Reste à trouver les leviers de régulation adaptés. Des pistes ont été avancées lors d'une table ronde organisée à l'occasion de la 18ème Université d'hiver de la formation professionnelle, jeudi 26 janvier à Cannes.

L'objectif du million d'entrées en apprentissage chaque année d'ici à la fin du quinquennat est à portée de main. Reste à sécuriser cette dynamique en l'inscrivant dans une dimension plus qualitative. C'est le message adressé par Carole Grandjean aux acteurs de l'apprentissage lors de son déplacement à l'Université d'hiver de la formation professionnelle. « *La montée en puissance du nombre d'apprentis exige de notre part à tous un effort en faveur du maintien de la qualité de l'apprentissage* », a indiqué la ministre déléguée à l'Enseignement et à la formation professionnels.

Pas de signaux d'alerte à ce stade

Avec l'ouverture à la concurrence et les aides à l'embauche, le marché de l'apprentissage s'est développé tous azimuts, créant par ricochet des risques de dérives du côté des employeurs comme des centres de formation d'apprentis. A ce stade, pas de raison de tirer la sonnette d'alarme, selon le cabinet de la ministre déléguée. Les cas d'interruption de contrats à la fin de la première année pour recruter un nouvel apprenti et bénéficiaire à nouveau de l'aide à l'embauche ne sont pas monnaie courante du côté des employeurs. « *On ne constate pas d'effet d'aubaine à même de remettre en question la pertinence du choix du gouvernement de soutenir cette voie de formation* », indique Axel Cournède,

conseiller formation professionnelle et apprentissage de Carole Grandjean.

Des bénéficiaires réinvestis dans l'apprentissage

Pas de signaux d'alerte non plus du côté quant à l'usage des ressources destinées à financer les formations. « *Les données de la comptabilité analytique montrent que les bénéficiaires qui peuvent être dégagés par les CFA sont très majoritairement réinvestis dans la pédagogie de l'apprentissage, soit par des investissements directs soit par la constitution de fonds de trésorerie dont on peut imaginer qu'ils seront réinvestis à un moment* », explique Axel Cournède. « *La fuite de l'argent des niveaux de prise en charge n'est pas avérée aujourd'hui dans le système de l'apprentissage* », affirme le conseiller de Carole Grandjean.

Réguler par la qualité

Pour autant, face aux enjeux d'augmentation du nombre de contrats et de préservation des atouts de l'apprentissage en termes d'insertion professionnelle, la question de la qualité des formations et de la sécurisation des parcours des jeunes s'impose dans un système qui mobilise d'importants moyens financiers de la part de l'État. « *La régulation par la qualité sera l'objectif de ce quinquennat* », confirme Axel Cournède. Ce chantier prioritaire suppose de trou-

ver les bons indicateurs pour évaluer les performances des CFA. Des outils existent comme Inserjeunes, le dispositif qui recense pour les formations du CAP au BTS des données telles que les taux d'insertion, de rupture de contrats et d'abandon de formation. Celles-ci mériteraient cependant d'être affinées et enrichies, selon Maxime Dumont, de la CFTC et Laurent Munerot, de l'U2P, pour avoir par exemple, des données précises sur l'origine des ruptures de contrats.

Evaluer la qualité, un chantier délicat

Intégrer la dimension qualitative dans son travail d'observation et de régulation, c'est ce que commence à faire France compétences, parallèlement à la révision des niveaux de prise en charge des contrats (lire l'encadré). Ces réflexions consistent, selon son directeur général, Stéphane Lardy, à traiter et croiser les données des comptabilités analytiques avec les indicateurs d'Inserjeunes, tels que la valeur ajoutée du CFA, c'est-à-dire sa capacité à accompagner le jeune jusqu'à l'examen. Ces travaux exploratoires montrent que le choix des indicateurs s'avère délicat et que les données doivent être maniées avec prudence, reconnaît Stéphane Lardy. « *Se baser uniquement sur un taux d'insertion ou de réussite aux examens risquerait d'aboutir à un système sélectif* », prévient-il.

Tenir compte de la qualité de la pédagogie

Au-delà des performances statistiques, David Derré, directeur emploi formation de l'UIMM considère qu'il faut s'attacher aussi à « *la pédagogie de l'alternance, un élément différenciant qui n'est pas suffisamment pris en compte pour évaluer les formations.* » Un message entendu. Un des enjeux de l'évolution de la régulation sera de « *fixer les bons indicateurs pour estimer l'effort d'investissement que font les CFA dans la qualité de la pédagogie qu'ils délivrent* », précise Axel Cournède, et de voir notamment s'ils respectent « *les canons de la pédagogie alternée.* »

Construire un nouveau cadre de régulation et de contrôle

Dans ces travaux sur le futur cadre de régulation menés en concertation avec les acteurs de l'apprentissage, le cabinet de Carole Grandjean, se penche aussi sur la question des contrôles. Ils doivent, selon Axel Cournède, « *être mieux ciblés* », davantage coordonnées entre les différents acteurs et renforcés sur le plan pédagogique. L'enjeu de cette nouvelle étape qui s'ouvre est double pour le cabinet de Grandjean : « *maintenir et favoriser des apprentissages de qualité et contrôler mieux pour faire une politique publique de l'apprentissage durable.* »

La révision des niveaux de prise en charge reportée à juillet

Lors de son discours d'ouverture, Carole Grandjean a annoncé que la deuxième étape de la révision des ni-

veaux de prise en charge des contrats d'apprentissage prévue initialement en avril serait reportée au mois de juillet. Cette modification de calendrier va permettre à France compétences d'aller plus loin dans l'analyse des comptabilités analytiques de CFA afin de « *mesurer les écarts entre les prix de revient et les niveaux de prise en charge et évaluer ainsi les marges faites par les CFA* », explique Stéphane Lardy, son directeur général. A terme, ce travail de régulation financière vise à tendre vers « *le juste prix* » pour chacune des certifications. Un prix qui devrait permettre aux CFA de dégager des marges, l'objectif étant de « *maintenir un appareil de formation performant et de qualité* », précise Axel Cournède. ■

par Estelle Durand



U2P TERRITORIALES



ÉCOUTER (00:13:56)

Émission du jeudi 26 janvier 2023 de 18h00 à 18h10

Interview de Louis Constant, président de l'U2P en Haute-Corse



Mot(s) clé(s) :

U2P, interview, Louis Constant, président, Haute-Corse, artisans, difficultés, flambée, factures, énergie

Présentateur : Alexandre Sanguinetti

Interview de Louis Constant, président de l'U2P en Haute-Corse, pour évoquer les difficultés des artisans liées à la flambée des factures de l'énergie.



ÉCOUTER (00:00:55)

Émission du mardi 24 janvier 2023 de 07h45 à 07h54

Interview de Nicolas Bagel, président de l'U2P du Puy-de-Dôme



Mot(s) clé(s) :

U2P, Nicolas Bagel, interview

Présentateurs : Philippe Viallon, Pascal Gauthier, Laurent Boucry

Interview de Nicolas Bagel, artisan plâtrier peintre et président de l'U2P du Puy-de-Dôme.

REGARDER (00:01:39)

Émission du vendredi 20 janvier 2023 de 11h50 à 12h22

L'U2P Saône-et-Loire favorable au projet de réforme des retraites



Mot(s) clé(s) :

U2P, réforme, retraite

Présentateur : Elsa Bezin

L'U2P Saône-et-Loire se dit favorable au projet de réforme des retraites dans sa forme actuelle, le sujet a été mentionné pendant un reportage sur les entreprises favorables à la réforme.





REGARDER (00:07:38)

Émission du mardi 17 janvier 2023 de 23h00 à 00h00

Interview de Sylvain Locci, président U2P des Alpes-Maritimes



Mot(s) clé(s) :

U2P, interview, Sylvain Locci, président, Alpes-Maritimes, CCI, réunion, aides, factures, énergétiques, TPE

Présentateur : Céline Moncel

Interview de Sylvain Locci, président U2P des Alpes-Maritimes, pour évoquer la réunion avec la CCI territoriale sur les aides dédiées aux factures énergétiques des TPE.





France Bleu Armorique Matin

ÉCOUTER (00:05:09)

Émission du mardi 17 janvier 2023 de 07h37 à 07h48

Interview de Mickaël Morvan, président de l'U2P en Bretagne, qui lance un cri d'alarme pour les petits commerces



Mot(s) clé(s) :

U2P, Interview, Mickael Morvan - U2P Bretagne, Cri d'alarme, Petits commerces

Présentateurs : Bastien Michel, Justine Sauvage

Interview de Mickaël Morvan, président de l'U2P en Bretagne, qui lance un cri d'alarme pour les petits commerces qui font face à de nombreuses difficultés.



ÉCOUTER (00:01:37)

Émission du dimanche 15 janvier 2023 de 12h00 à 12h07

Crise énergétique : coup de pouce financier pour les boulangeries



Mot(s) clé(s) :

U2P, boulangers, artisans, aides, bouclier tarifaire

Présentateur : Julien Gonzalez

Crise énergétique : coup de pouce financier pour les boulangeries.

Reportage.

Interview de Louis Masson, président de l'U2P d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Un état des lieux est dressé.



ÉCOUTER (00:06:00)

Émission du mercredi 4 janvier 2023 de 07h46 à 07h52

Interview - Renaud Raffier, boulanger, membre de l'U2P de l'Isère



Mot(s) clé(s) :

U2P, Isère, artisans, boulanger, inflation, matières premières, énergie, factures, Renaud Raffier, interview

Présentateurs : Véronique Saviuc, Bertrand Fissot

Interview de Renaud Raffier, boulanger, membre de l'U2P de l'Isère, qui relaie, dans cette interview, les difficultés des artisans, en particulier boulangers, face à la hausse des prix, sur les matières premières et énergétiques.

REGARDER (00:06:21)

Émission du mercredi 4 janvier 2023 de 11h50 à 12h24

Interview de Bertrand Fayet, secrétaire général U2P Auvergne-Rhône-Alpes



Mot(s) clé(s) :

U2P, Bertrand Fayet, interview

Présentateur : Stéphanie Loeb

Le secrétaire général U2P Auvergne-Rhône-Alpes Bertrand Fayet a été invité et interviewé au sujet de l'inquiétude du monde de l'artisanat sur le plateau de France 3.





HAUTS-DE-FRANCE

Isabelle Wu nouvelle présidente de l'U2P Hauts-de-France

Isabelle Wu succède à Luc Potterie qui a démissionné de sa fonction de président fin 2022 à la tête de l'U2P des Hauts-de-France (Union des entreprises de proximité). C'est la première fois que ce syndicat patronal désigne une femme à sa prési-

dence. Isabelle Wu dirige depuis 24 ans une entreprise de métallurgie dans la Somme, est élue à la CMA des Hauts-de-France et aussi conseillère prud'homale à Amiens. Elle devient présidente de l'antenne régionale de l'U2P pour un mandat de deux ans.

Syndicat rassemblant les dirigeants de TPE-PME dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, l'U2P compte 180 000 adhérents en Hauts-de-France. ■



Le métier de fleuriste a fané auprès de la jeunesse corse

"Ce n'est pas un métier plus féminin que masculin", souligne Christiane Mercier. José Martinetti

Elle est belle. Sent bon. Occupe une place centrale dans des événements de vie majeurs. Pourtant, elle n'attire plus. La fleur, ou plutôt le métier de fleuriste, est-il devenu "has been" ?

Pâtissier, coiffeur, maçon... Les filières professionnalisantes proposées au sein des centres de formation des apprentis (CFA) insulaires ont beau être nombreuses, un métier manque pourtant à l'appel : celui de fleuriste. Un oubli ? Sûrement pas. La faute à un manque d'intérêt criant pour la profession qui, à en croire celles et ceux qui l'exercent, ne parvient pas - ou plus - à séduire la jeunesse. Un constat proche de l'euphémisme quand on sait que le nombre de candidats minimum pour créer une promotion d'apprentis fleuristes est de six. Six candidats, Haute-Corse et Corse-du-Sud confondues.

"Il y a quelques années, nous avons lancé la démarche de création d'une filière auprès du CFA", commente à cet égard Louise Nicolai, présidente du syndicat régional des fleuristes, de l'Union des entreprises de proximité (U2P) de Haute-Corse et de l'antenne régionale de la Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services (CNMAS). Une demande qui remonte à "2017 ou 2018", croit se souvenir Xavier Luciani, directeur du CFA de Haute-Corse, soucieux de rappeler de manière exhaustive, la liste des critères nécessaires à l'ouverture d'une nouvelle section : "Dans ce cas précis, il faut un formateur professionnel, des établissements prêts à recruter, avoir à disposition un local couvert et des mètres carrés pour créer des chambres froides, des points d'eau, etc.", énumère-t-il. Des conditions qui, à l'époque, étaient toutes réunies.

Mais dont la pièce maîtresse, les fleuristes en herbe, manquait. Au grand dam des professionnels du secteur.

Désert de Gobi

"Il y a quelque temps, j'ai essayé de recruter un apprenti et je n'ai eu aucune réponse", déplore Christiane Mercier, unique fleuriste cortenaise. "Personne, que ce soit en Corse ou sur le Continent, ne répond à une offre d'emploi pour le métier de fleuriste. Pourtant, nous sommes nombreux à chercher", renchérit sa consœur Louise Nicolai, également fleuriste à Borgo.

Une double quête pour une partie des professionnels qui, derrière ces propositions, espèrent trouver celui ou celle qui sera à même de reprendre le flambeau. "Sur les 60 entreprises qui existent en Corse, 20 à 25 % des fleuristes seraient en capacité de céder leur magasin mais ne trouvent pas de repreneurs", affirme-t-elle. Repreneurs qui, si candidats il y avait, pourraient justement être ces apprentis tant recherchés. "L'idéal serait d'avoir un apprenti pendant deux ans pour lui faire partager notre savoir-faire et notre expérience, puis de le garder deux ans supplémentaires afin qu'il passe son brevet profession-

nel, détaille Louise Nicolai. Si nous avons besoin d'un collaborateur, le jeune pourra alors être embauché comme tel en CDI, et, si nous voulons transmettre notre entreprise, il pourra potentiellement la reprendre."

Un parcours de formation pensé au détail près, qui ne trouve pourtant pas de postulants.

"Le manque de candidats touche toutes les filières, affirme Xavier Luciani. Nous avons diffusé plus de 200 offres d'emploi pour recruter des apprentis et, en tout et pour tout, seulement 35 jeunes sont venus." Un constat selon lui, intrinsèquement lié "au boom économique post-confinement en matière de recrutement". "Avec 6 % de la population active au chômage, on frise le plein-emploi en Corse."

Pour le directeur du CFA de Haute-Corse, il faut agrandir l'image et prendre en compte un phénomène plus global: le changement du rapport au travail de la jeunesse. "Nos demandeurs d'emploi, et plus particulièrement nos jeunes, ne se lancent plus coûte que coûte ou à corps perdu dans un métier", analyse-t-il. Une évolution visiblement générationnelle due à plusieurs facteurs. D'abord "à une modification dans l'ordre des priorités des jeunes car, actuellement, la première préoccupation n'est plus d'apprendre et de se former à un métier, mais de favoriser son bien-être et son confort de vie". Ce à quoi vient s'ajouter "la multitude d'offres d'encadrement alternatives qui existent aujourd'hui et qui font que le jeune, au lieu de se lancer à 14 ou 16 ans, va se poser davantage de questions ou essayer d'autres choses, et bénéficiera d'un appui parental qui suit cette tendance"



[https://d2p1ubzqgn8tkf.cloudfront.net/article/1222200/
lg_94bb230c10d36a8bb230c10d38cbb2v_.jpg](https://d2p1ubzqgn8tkf.cloudfront.net/article/1222200/lg_94bb230c10d36a8bb230c10d38cbb2v_.jpg)

par Irène Ahmadi





Le coût de l'énergie a un impact très fort sur les TPE

Le nouveau président départemental de l'U2P (Union des entreprises de proximité), qui a succédé à Alain Bonzi en septembre 2022, avait convié la presse, jeudi 19 janvier, pour présenter les vœux de la fédération départementale. Entouré de représentants des différentes composantes de la structure, Patrick Truchet est revenu sur le contexte actuel difficile dans lequel les artisans et petites entreprises sont plongés et sur leur capacité à survivre dans une conjoncture peu favorable.

« Après les années 2020 et 2021 marquées par l'épidémie du Covid-19, l'année 2022 a encore été difficile pour les TPE. Le conflit en Ukraine a généré de nombreuses difficultés économiques : une inflation importante avec une remontée des taux d'intérêt bancaires, une pénurie des matières premières avec des délais d'approvisionnement de plus en plus longs et des prix en forte hausse. La crise de l'énergie a provoqué une hausse incompréhensible du prix du

gaz et de l'électricité », rappelait Patrick Truchet. En effet, le constat est là. De nombreuses entreprises n'arrivent pas à faire face à toutes ces augmentations et sont proches du dépôt de bilan, constate l'U2P.

« Nous agissons pour aider nos adhérents, en particulier les artisans de l'alimentation (boulangers, bouchers, charcutiers, pâtisseries, restaurateurs) mais aussi toutes les entreprises qui sont fortement consommatrices d'énergie », a-t-il assuré. Et de préciser que les premières aides du gouvernement sont « insuffisantes ».

Face aux demandes de l'U2P, de nouvelles réponses ont été apportées aux TPE, comme celle de pouvoir renégocier dans de meilleures conditions avec leur fournisseur d'électricité, les contrats d'énergie jugés excessifs. Autre point notable : le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a voté une aide de six millions d'euros pour les boulangers.

« L'U2P agit depuis plusieurs mois face à cette crise afin d'élargir et de simplifier les dispositifs d'aide mis en place. Je ne parlerai pas de la réforme des retraites qui, dans l'ensemble, paraît répondre aux attentes des membres de l'U2P. Par la mobilisation et la responsabilité de chacun, nous continuerons à défendre les entreprises de proximité tout au long de l'année 2023 », concluait Patrick Truchet. ■



De gauche à droite : Michèle Garde, présidente du syndicat de la coiffure (Udec 74), Jean-Pierre Crepel, administrateur de la CNATP 74, Sophie Perillat, membre du syndicat des bouchers 74, Maud Armand, présidente du syndicat des esthéticiennes 73-74, George Rachel, administrateur Capeb 74, Brigitte Decaesteker, administratrice Capeb 74, Patrick Truchet, président U2P 74, administrateur Capeb 74, Gérard Alborini, président Capeb 74. Photo U2P

par Jean-François Taponnier



L'U2P à l'heure des vœux

L'essentiel Depuis cet été, Nicole Audier est à la tête de l'U2P de l'Aude. La semaine dernière elle prononçait ses premiers vœux.

L'U2P est une des trois organisations patronales du pays. Cette Union des entreprises de proximité résulte de l'unification de trois confédérations, l'artisanat, le commerce et les professions libérales et rassemble 2,8 millions d'entreprises sur le territoire national, 14 000 dans l'Aude. Nicole Audier, propriétaire d'un salon de coiffure à Saint-Hilaire, a été élue le 30 août dernier et avait réuni son conseil d'administration à la chambre de Métiers de Carcassonne à l'occasion des vœux pour la nouvelle année. Après une année 2022 marquée par de nombreuses difficultés qui ont impacté le monde économique, la présidente se voulait pragmatique : "Les perspectives de croissance sont largement révisées à la baisse de + 1 à + 2 % alors que l'inflation est à + 6 %. Nous ne perdrons pas de vue tous les métiers du bâtiment, de l'alimentaire, et quelques-uns des services sont fortement touchés par ces hausses successives. Tous les métiers souffrent de manque de main-d'œuvre. Pour autant les chiffres de l'apprentissage sont bons, la jeunesse doit continuer à être lue comme facteur d'espoir et de devenir. Le plein-emploi est là. Le système d'indemnisation des chômeurs va donc être préservé. Le gouvernement se montre attentif aux difficultés que nos métiers rencontrent, par exemple en faveur des boulangers même si le dispositif est à parfaire. Les consulaires, malgré les périodes de "tonte" budgétaire qu'ils ont dû vivre, restent vus par l'Etat comme des interlocuteurs fiables du monde socio-économique".



<https://images.ladepeche.fr/api/v1/images/view/63d0ac55f65b472da677538a/large/image.jpg?v=1>

Nicole Audier entourée de son conseil d'administration.



Louis Masson, président de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes : "Beaucoup de chefs d'entreprise n'en peuvent plus"

La flambée des coûts de l'énergie frappe de plein fouet les entreprises de proximité. Une difficulté qui pénalise des professionnels pas épargnés depuis trois ans, à en croire Louis Masson, président de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes.



Depuis plusieurs mois déjà, les entreprises de proximité sont soumises à une pression économique, accentuée par la flambée des prix de l'énergie. Qui sont les plus impactées ?

C'est difficile de citer une profession plutôt qu'une autre. Néanmoins, on peut dire qu'elles sont nombreuses, très nombreuses même. On voit même beaucoup de patrons qui, aujourd'hui, tirent la sonnette d'alarme et nous disent que, si cela continue, ils vont devoir cesser leur activité. S'il n'y avait "que" cette flambée de l'énergie, ça irait encore. Mais elle vient s'ajouter à toute une série de difficultés... **C'est-à-dire ?**

Depuis trois ans, on a subi plusieurs crises, à commencer par celle du Covid. Ça s'est poursuivi avec la hausse du coût des matières premières et la pénurie de main d'œuvre. Ça fait beaucoup. Pendant longtemps, les entreprises de proximité ont su faire

le dos rond dans les périodes difficiles. Pour se rattraper, elles mettaient les bouchées doubles, ce qui leur permettait de faire face. Mais aujourd'hui, elles ne peuvent plus.

"On veut des solutions simples et efficaces"

Un bouclier tarifaire a pourtant été mis en place. Ça n'est pas suffisant ?

Non. C'est une avancée, certes, mais pour les TPE, on parle quand même d'un bouclier à 280 €/ MWh. Avant la hausse des prix, on était à 40 € ! C'est une augmentation énorme.



D'autant plus que tous les professionnels ne peuvent pas bénéficier des aides...

Tout à fait. Si on prend l'exemple d'un menuisier dans la Drôme, en 2022, il payait 660 € d'électricité par mois, avec un abonnement de 42 KvA. Mais, pour bénéficier du bouclier tarifaire, il faut souscrire à un abonnement tarif bleu, soit en dessous de 36 KvA. Donc en 2023, il va

devoir payer 2 640 € par mois.

Qu'attendez-vous des pouvoirs publics aujourd'hui ?

On veut des solutions simples et efficaces. Les aides proposées à l'heure actuelle sont d'une complexité telle que les chefs d'entreprise s'y perdent. Et ça change tous les jours. Depuis début janvier, on doit en être à la huitième mouture d'aide. Ça n'est vraiment pas simple de s'y retrouver pour des professionnels qui sont déjà souvent dépassés. Ce que l'on demande actuellement, c'est de pouvoir travailler en gagnant notre vie correctement. Et pour ça, il faut des mesures adaptées.

Vous sentez poindre un vrai ras-le-bol de la part de vos adhérents ?

Beaucoup n'en peuvent plus. Et c'est un phénomène grandissant. Avant, on pouvait rencontrer ce phénomène avec des professionnels en fin de carrière. Mais là, ça touche tout le monde. Quand un patron d'une entreprise de proximité, qui travaille parfois 60h/ semaine, se rend compte qu'il n'arrive même pas à se dégager un Smic, il se décourage. C'est humain. ■

par Tony Fonteneau



L'U2P Moselle accueille favorablement la réforme des retraites

Avec le Medef et la Cpmc, l'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales en France. Sa prise de position sur la réforme des retraites était attendue.

Elle a donné son aval au projet notant « que la réforme prend en compte les priorités des petites entreprises. » Dans notre département, l'U2P Moselle s'inscrit dans cette optique. Zoom sur les principaux axes mis en avant par l'organisation patronale, tant localement, que nationalement.

Nationalement, l'U2P représente trois millions d'entreprises de proximité et des professions libérales, soit les deux tiers des entreprises hexagonales. Elle réunit cinq organisations : la Capeb (bâtiment), la Cnams (fabrication et services), l'Unapl (professions libérales), la Cnatp (travaux publics) et la Ggad (alimentation et hôtellerie-restauration). Elle fédère un réseau de 120 organisations professionnelles nationales et 110 U2P territoriales, dont celle de Moselle, présidée par Séverine Stano. Dans notre département, plus de 36 000 entreprises entrent dans le champ de compétences de l'organisation. Soit plus de 6 entreprises sur 10. Dans un contexte compliqué pour cette économie de proximité, avec les crises successives subies, de la Covid-19, du coût des matières premières, de la pénurie de main-d'œuvre, de l'envolée des prix de l'énergie, il est, au moins, un sujet sur lequel l'U2P peut se satisfaire : celui de la réforme des retraites.

Traitement équitable entre salariés et indépendants

L'organisation patronale note qu'« au terme de la présentation de la réforme des retraites par la Première ministre, l'U2P constate que l'essentiel des conditions qu'elle avait mises en avant pour son adhésion au projet sont réunies. D'abord, le report progressif à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite est de nature à renforcer l'équilibre financier des régimes de retraite et à pérenniser notre système de retraite par répartition fondé sur la solidarité entre les générations. En outre, agir sur l'âge de départ écarte deux autres pistes rejetées par l'U2P, qu'il s'agisse d'augmenter les cotisations ou de baisser le niveau des pensions de retraite. » L'U2P poursuit : « Ensuite, la réforme prend bien soin de maintenir et d'améliorer le dispositif de carrières longues permettant aux personnes qui ont travaillé avant l'âge de 20 ans ou de 18 ans, de prendre leur retraite avant l'âge légal. C'est un acquis important pour tous ceux qui sont entrés tôt dans la vie active. En parallèle, les salariés qui seront victimes d'une forme d'usure professionnelle liée à leur activité, pourront bénéficier d'un départ anticipé sur la base d'un avis du médecin du travail, ou d'une reconversion professionnelle. L'U2P salue le caractère individualisé de ce dispositif, de même que sa prise en charge au niveau interprofessionnel et de façon mutualisée par la CAT-MP. La revalorisation des petites pensions de retraite était également attendue par l'U2P qui juge indispensable d'améliorer la pension des personnes qui ont travaillé et cotisé durant toute leur vie professionnelle par rapport à celles qui bénéficient des minima sociaux. » Enfin, dernier point de

satisfecit « le gouvernement a choisi de répondre à la demande de l'U2P de réduire l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants, en vue d'assurer un traitement équitable entre travailleurs indépendants et salariés. Ainsi, la réforme des retraites se caractérise par des mesures, de responsabilité avec la consolidation de l'équilibre financier du système, de justice avec la réévaluation des petites pensions ainsi que la prise en compte des carrières longues et de l'usure professionnelle, et d'équité avec le rapprochement entre les niveaux de cotisations des travailleurs indépendants et des salariés.»

« Le projet présenté répond assez largement aux attentes des artisans, des commerçants de proximité et des professionnels libéraux. L'U2P veillera à ce que les grands principes de cette réforme soient respectés dans le cadre des débats parlementaires », affirme Dominique Métayer, président de l'U2P.



<https://gazettemoselle.fr/thumbs/1200x10000/articles/2023/01/work-2196609-340.jpg>

En Moselle, l'U2P représente une kyrielle de professions, directement concernées par la réforme des retraites.



<https://gazettemoselle.fr/thumbs/1368%C3%971026/articles/2023/01/work-2196609-340.jpg>

par Laurent Siatka





L'U2P Pays de la Loire satisfaite de la réforme des retraites

L'U2P (Union des entreprises de proximité) Pays de la Loire constate, par voie de communiqué, que l'essentiel des conditions pour son adhésion au projet de réforme des retraites sont réunies, notamment, car sont écartées les pistes

d'augmentation des cotisations pour les chefs d'entreprise et de baisse des retraites. "Le projet, dans son ensemble, répond plutôt aux

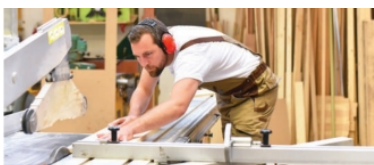
attentes de nos artisans, commerçants de proximité et professionnels

libéraux et nous veillerons à sa bonne application en Pays de la Loire", déclare ainsi Fanny Reyre-Ménard, présidente U2P Pays de la Loire. ■



Énergie : le sort des petites entreprises inquiète l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes

L'U2P Auvergne-Rhône-Alpes (Union des entreprises de proximité) s'inquiète de la capacité des TPE de l'Isère à survivre à la hausse du coût de l'énergie.



L'U2P Auvergne-Rhône-Alpes est inquiète : les TPE iséroises pourront-elles survivre sans un bouclier énergétique adapté ? Dans un communiqué, l'instance présente l'exemple d'une boulangerie installée dans le Département de l'Isère, qui règle généralement une facture d'électricité de 2 000 € par mois. Une facture annoncée à 10 000 € par mois en 2023, qui pourrait être ramenée à 5 000 €

après renégociations. Et si les boulangers ont beaucoup fait parler d'eux en ce début d'année, ils ne sont pas les seuls concernés. "Menuisiers, charpentiers, mécaniciens, imprimeurs, bouchers, artisanat industriel, pressing ... de nombreux professionnels souffrent de cette flambée des prix de l'énergie ! Il est curieux de constater le comportement des fournisseurs d'énergie quand ils sont consultés : des grilles opaques et des tarifs allant du simple au double ! Comment les entreprises peuvent-elles faire face ? L'U2P invite les TPE à démarrer leurs démarches par la

négociation de leur contrat actuel."

L'U2P se mobilise auprès des pouvoirs publics pour des solutions adaptées aux petites entreprises, comme l'ouverture du bouclier tarifaire aux entreprises de moins de 20 salariés quel que soit leur contrat et leur consommation d'énergie. "Certains chefs d'entreprise découvrent aujourd'hui que leur situation est dramatique, il est temps que les aides soient simplifiées pour garantir leur accès à ceux qui en ont vraiment besoin." ■

par C.t.l.

